

# ***LES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL***

**Séance du 14 mai 2009**

**Les délibérations peuvent être consultées, en mairie, auprès  
du service d'accueil**

***Affichées en mairie le***

## **PROCÈS VERBAL**

Le conseil adopte à l'unanimité le procès verbal de sa séance du 19 mars 2009.

## **DEMANDE DE CLASSEMENT AU TITRE DES ESPACES NATURELS SENSIBLES DU DEPARTEMENT FOND DES AULNES - RUE DE LIESSE**

Le conseil décide à l'unanimité de demander le classement du secteur de la Samaritaine (fond de vallée du ru de Liesse ) et du secteur de Vaux (fond des Aulnes), sites particulièrement sensibles classés en zone N et Nc du PLU. Ce classement au titre des espaces naturels sensibles permettra d'élaborer et de mettre en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des espaces boisés ou non, afin de préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels et d'assurer la sauvegarde des habitats naturels. Ce classement permettra d'instaurer un droit de préemption pour les terrains inclus au périmètre et ainsi d'avoir une action foncière sur ces espaces. Une fois aménagés, ces sites seront ouverts au public.

## **AVENANT SIMPLIFIE « PLAN DE RELANCE » RELATIF A LA CONVENTION ANRU PLURIANNUELLE DU PROJET DE CHENNEVIERES – PARC LE NOTRE**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la conclusion d'un avenant au plan de relance relatif à la convention ANRU du projet Chennevières – Parc le Nôtre pour fixer les engagements réciproques entre les partenaires sur les opérations éligibles au plan de relance.

Pour le quartier de Chennevières, l'avenant porte sur la résidentialisation du Dauphiné sous maîtrise d'ouvrage OPIEVOY avec une majoration de la subvention ANRU de 512 293 €. Pour le quartier du Parc le Nôtre, les opérations retenues sont sous maîtrise d'ouvrage EMMAÛS Habitat avec une majoration des subventions initiales d'un montant global de 596 818 €.

## **AVENANT A LA CONVENTION REGIONALE DE RENOUVELLEMENT URBAIN**

Le conseil approuve à l'unanimité la conclusion d'un avenant à la convention régionale pour la ville pour permettre de compléter les données financières inscrites dans les conventions initiales concernant certains quartiers en CUCS. Pour le quartier du Clos du Roi la dotation initiale de 250 000 euros a été majorée et portée à un montant de 300 000 €.

## **CONTRAT REGIONAL – AMENAGEMENTS URBAINS**

Le conseil approuve à l'unanimité la conclusion d'un contrat régional avec la région Ile de France et le Conseil Général du Val d'Oise en vue de financer les opérations suivantes pour un montant total de 4 614 700 € HT :

- Réhabilitation de la dalle basse piétonne,
- Réhabilitation de la place du marché,
- Consolidation des carrières anciennes pour créer le parc de la Haute Aumône,

Le financement de ce contrat sera assuré à hauteur de 45% par la Région, à hauteur de 25% par le Conseil Général du Val d'Oise et à hauteur de 27 624 € par l'Etat.

## **CONTRAT INITIATIVE VILLE QUALITE – CIVIQ – PROGRAMMATION 2009**

Le conseil autorise à l'unanimité le Maire à signer l'avenant pour 2009 de la convention du CIVIQ 2 et approuve à l'unanimité la programmation des actions pour 2009 qui est la suivante :

La découverte de la diversité de l'expression musicale par les élèves de la ZEP (Conservatoire Maurice Ravel), les vendredis de l'accompagnement à la scolarité (la Mairie), la Passerelle (L'APIREF), clubs coup de Pouce, la lecture en maternelle, les animations socio-éducatives de proximité pour les 6-10 ans (la Mairie), le séjour familial (L'AJC). Le conseil décide de reverser aux associations concernées les subventions allouées au titre du CIVIQ 2. Le conseil autorise le Maire à verser une subvention de 3 000 euros au Conservatoire Maurice Ravel et de 3 000 € euros à l'APIREF compte tenu de l'intérêt communal des actions mises en œuvre par ces associations.

## **CONVENTION ET ACTIONS PRESENTEES DANS LE CADRE DU DISPOSITIF « ANIMATION SOCIALE DES QUARTIERS » DU CONSEIL REGIONAL**

Le conseil approuve à l'unanimité la conclusion d'une convention avec le conseil régional ayant pour objet de préciser les modalités de mise en œuvre des aides régionales et les engagements des parties. L'enveloppe des crédits accordés à la commune pour 2009 est de 8 460 € répartie comme suit : 5 000 € pour l'action clubs coup de pouce proposée par la commune et 3 460 € pour l'action découverte de la diversité de l'expression musicale pour les élèves de la ZEP proposée par le Conservatoire Maurice Ravel. Le conseil autorise le Maire à solliciter la subvention de 8 460 euros auprès du Conseil Régional et à reverser 3 460 euros au conservatoire Maurice Ravel.

## **CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE : PROGRAMMATION DES ACTIONS 2009**

Le conseil approuve à l'unanimité la programmation des actions 2009 au titre du contrat urbain de cohésion sociale et autorise le Maire à verser les subventions aux porteurs de projets associatifs. Les actions sont les suivantes : Bureau d'aide aux Victimes (commune), lieu d'accueil enfants/parents (commune), la place du livre en établissement d'accueil familial (commune), animations socio-éducatives de proximité pour les 6-11 ans (commune),

clubs coup de pouce (commune), soutien, suivi familial et accompagnement des professionnels dans le lien école/famille (Ecole et Famille), la Passerelle (APIREF), animations collectives en direction des familles, des enfants et adolescents du quartier de Chennevières (Raphaëlle Marie), fête inter-associative à Chennevières (AJC), séjour familial (AJC), animations de quartier (Mieux vivre ensemble au clos du Roi).

## **PREINSCRIPTIONS EN CENTRE DE LOISIRS LES MERCREDIS**

Le conseil approuve à l'unanimité la modification du règlement intérieur des centres de loisirs pour prendre en compte la mise en place du dispositif de préinscription des enfants les mercredis.

## **EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION RUE DES FORTES TERRES**

Le conseil décide (1 abstention) d'exercer son droit de préemption concernant l'entrepôt SLPM situé rue des Fortes Terres, jouxtant les terrains du Port Autonome de Paris.

## **DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER – ETABLISSEMENT LPG –**

### **22 CHEMIN DES BŒUFS A MERY-SUR-OISE**

Le conseil émet à l'unanimité un avis favorable sur la demande d'autorisation d'exploiter de la société LPG, société spécialisée dans la conception et la fabrication de systèmes fixes d'extinction automatique d'incendie par gaz ou par brouillard d'eau. L'activité principale est le remplissage de bouteilles de gaz mises en place dans les installations d'extinction automatique des sites clients.

## **TARIFS**

Le conseil décide à l'unanimité d'augmenter de 2% les tarifs de droit de voirie à compter du 1<sup>er</sup> juin 2009 et d'accepter la gratuité à certaines enseignes.

## **DECISION MODIFICATIVE BUDGET ANNEXE DES ORDURES MENAGERES**

Le conseil décide à l'unanimité d'augmenter le compte 673 « titres annulés sur exercices antérieurs » de 30 000 €. Cette augmentation sera compensée par une augmentation du compte 706 « prestations de services » en recettes de 25 000 € et une diminution du compte 604 en dépenses « prestations de services » de 5 000 €.

## **DENOMINATIONS DE VOIES**

Le conseil décide de nommer la voie desservant 35 logements du programme ARCADE dans le quartier de Chennevières : Allée des savonniers.

Le conseil décide de nommer la voie desservant un programme de logements/commerces à l'entrée de la ZAC du château d'Epluches : Impasse Agatha Christie. Il s'agit d'une allée qui conduit à l'entrée du lycée professionnel des métiers de l'automobile.

## **DETERMINATION DES RATIOS LOCAUX D'AVANCEMENT DE GRADE DES AGENTS TERRITORIAUX – MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS**

Le conseil approuve à l'unanimité les ratios locaux d'avancement de grade des agents territoriaux déterminés pour l'année 2009.

Le conseil approuve à l'unanimité la modification du tableau des emplois permanents pour prendre en compte à compter du 1<sup>er</sup> juin 2009 notamment le reclassement d'agents territoriaux spécialisés de 2<sup>ème</sup> classe des écoles maternelles et les auxiliaires de puériculture dans le grade d'agent territorial spécialisé de 1<sup>ère</sup> classe des écoles maternelles et dans le grade d'auxiliaire de puériculture de 1<sup>ère</sup> classe.

## **CREATION DU TARIF DES NUIITEES LORS DES MINI SEJOURS ORGNISES PAR LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE POUR UN AGENT DU SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES**

Le conseil fixe à l'unanimité le tarif de la nuitée pour un agent du service des affaires sociales lors de mini séjours organisés par le CCAS à l'équivalent de 3 heures de SMIC brut.

## **ADMISSION EN NON VALEUR ET REMISE GRACIEUSE**

Le conseil émet à l'unanimité un avis favorable à l'admission en non valeur de 104 titres pour un montant total de 13 576,16 € sur le budget général. Le conseil accepte la remise gracieuse des titres de redevances ordures ménagères de 2005 et 2006 pour un montant de 349 euros émis à l'encontre de Monsieur MEGARD CONCEPTION.

## **CONCESSION DOMANIALE POUR LA MAISON DEPARTEMENTALE DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION**

Le conseil autorise à l'unanimité la conclusion d'une convention de mise à disposition des locaux à titre gratuit de l'ancienne école Pasteur auprès de la maison départementale de l'éducation et de la formation.

## **VENTE EMPLACEMENT DE PARKING SOUTERRAIN LOT N°4 SIT UE DANS LA COPROPRIETE DE L'IMMEUBLE 3 RUE VICTOR LEVEAU**

Le conseil accepte à l'unanimité la vente de l'emplacement de parking lot n°4 au prix de 8 000 euros hors frais de mutation au profit de Monsieur et Madame BAZIRE Sylvain.

## **DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE CERGY-PONTOISE –ANNEE 2009**

Le conseil approuve à l'unanimité le programme de travaux susceptible de bénéficier du fonds de concours de la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise. Le montant total des travaux proposés s'élève à 155 000 € HT sachant que la commune est susceptible de percevoir un fond de concours de la Communauté d'Agglomération plafonné à 77 449,06 € HT.

## **SUBVENTIONS**

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'accorder une subvention de fonctionnement de 300 € à l'association du foyer socio-éducatif du lycée Jean Perrin.

Le conseil décide à l'unanimité de porter à 2,58 € la subvention de fonctionnement par élève versée sur le compte de la coopérative scolaire de chaque école.

Le conseil municipal autorise le Maire à solliciter une subvention de fonctionnement « aide aux projets de développement de la lecture » à hauteur de 2 200 € auprès du Département dans le cadre du plan départemental de développement de la lecture.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le projet Art Actuel en Val d'Oise 2009 et autorise le Maire à solliciter une subvention de 2 000 € auprès du Département.

Le conseil municipal accorde à l'unanimité une subvention de 1 000 € à l'association départementale des Restaurants du cœur compte tenu de l'intérêt communal de ses actions mises en œuvre.

## **RESTAURATION ET NUMERISATION D'ARCHIVES**

Le conseil municipal décide à l'unanimité de restaurer des registres d'état civil, des listes de dénombrement de population du XIXème siècle, des registres touchant les affaires scolaires et une partie de la collection des SOA infos. Le coût de cette opération s'élève à 3 970,97 € TTC. Il est également décidé de numériser les listes électorales de la ville (1941-1945) pour un montant de 1 688,12 € TTC. La commune est susceptible de percevoir une subvention du Département à hauteur de 25% du montant HT de chacune de ces opérations.

## **DECISIONS**

Le conseil prend acte des décisions prises par le Maire depuis le dernier conseil au titre de l'article L.2122-22 alinéas 4, 5, 10 et 11 du Code Général des Collectivités Territoriale. Ces décisions portent sur des passations de contrats, des conventions d'occupation, des cessions de biens mobiliers, des règlements de frais d'huissiers et d'avocats.

**Prochain Conseil le 2 juillet 2009 à 20h45 à l'hôtel de ville.**

Pour le Maire,  
Le Premier Maire-Adjoint

Andrée SALGUES